



**AVIS DE CONCOURS  
- Session 2016 -**

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR  
L'AVANCEMENT AU GRADE DE  
SERCRETAIRE ADMINISTRATIF DE  
CLASSE SUPERIEURE**

→ Ouverture du serveur :

- du jeudi 10 septembre 2015, à partir de 12 heures,
- au jeudi 15 octobre 2015, avant 17 heures, heure de Paris,  
à l'adresse suivante :

Inscription par Internet à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/siac3>

☞ Aucune inscription ou modification d'inscription par internet ne sera admise en dehors de ces délais.

*En vue de l'épreuve orale d'admission, les candidats admissibles établissent un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Ce dossier ainsi qu'un guide d'aide au remplissage seront disponibles sur le site du ministère dès l'ouverture des registres d'inscription.*

*Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle devra être retourné par voie postale en recommandé simple en trois exemplaires au bureau des concours de la division des examens et concours du rectorat de l'académie d'Amiens, dans les huit jours à compter du lendemain de la date de publication des résultats d'admissibilité, le cachet de la poste faisant foi.*

*Si ce dossier est transmis après cette date (le cachet de la poste faisant foi), le candidat est éliminé et n'est pas convoqué à l'épreuve d'admission. Aucune pièce complémentaire transmise par le candidat après cette même date ne sera prise en compte.*

*Vous pouvez consulter la fiche métier (à savoir les conditions d'accès, les missions, l'évolution de carrière, la rémunération, les épreuves et la programme) sur le site de l'Académie d'AMIENS :*

<http://www.ac-amiens.fr> – rubrique « Recruter » puis « Administration, comptabilité, gestion et finances »

